

Vivre ici



LE MAGAZINE D'XLHABITAT
votre Office Public de l'Habitat des Landes

N°15 / octobre 2021

ÇA BOUGE PRÈS DE CHEZ VOUS
*30 nouveaux
logements à Ondres*

ÇA M'INTÉRESSE

Chauffage individuel ou collectif,
ce qu'il faut savoir

EN PRATIQUE

C'est le moment de répondre à
l'enquête OPS-SLS !

À VOTRE SERVICE

Philippe Favero,
votre conseiller numérique

XLHabitat

Avancer ensemble, c'est penser à tous



Un nouveau conseil d'administration mais un même objectif de production !

Suite aux élections départementales, le conseil d'administration d'XLHabitat est resté quasiment identique (trois nouveaux élus parmi ses 27 membres). Cette forte

stabilité révèle un attachement des administrateurs à l'Office, à ses missions comme à ses engagements. Conscients que le logement est un enjeu de société fort en raison d'une demande qui ne cesse de croître, les membres du conseil d'administration souhaitent en effet poursuivre les efforts en faveur d'un logement digne, confortable et adapté aux ressources des ménages.

En conséquence, les chantiers de construction se maintiennent, malgré des difficultés d'approvisionnement et une augmentation des coûts. Certains matériaux comme les fenêtres demandent trois mois d'attente avant d'être livrés. Même chose pour l'entretien courant : les entreprises ont du mal à se fournir, ce qui génère là aussi des retards. Nous réussissons toutefois à maintenir le niveau de production et de travaux.

Nous poursuivons également les opérations de réhabilitation thermique de notre patrimoine. Indispensables pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, elles sont aussi nécessaires pour améliorer le confort des locataires, réduire leurs factures et augmenter leur pouvoir d'achat.

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental des Landes
Président d'XLHabitat, Office Public de l'Habitat des Landes



Sommaire

P.3 / ACTUALITÉS

P.4-6 / **ÇA BOUGE PRÈS DE CHEZ VOUS**

- 30 nouveaux logements à Ondres
- 5 logements dédiés aux personnes âgées à Saint-Lon-les-Mines
- Réhabilitation de 88 logements à Dax

P.7 / **QUARTIER LIBRE**

- 18 jeunes ont lancé leur coopérative de services



P.8-9 / **ÇA M'INTÉRESSE**

- Chauffage individuel ou collectif, ce qu'il faut savoir

P.10 / **EN PRATIQUE**

- C'est le moment de répondre à l'enquête OPS-SLS !

P.11 / **LE SAVIEZ-VOUS ?**

- XLHabitat loue aussi des locaux commerciaux ou professionnels

P.12 / **À VOTRE SERVICE**

- Philippe Favero, votre conseiller numérique

Vivre ici / N°15 / OCTOBRE 2021

Le magazine d'XLHabitat, votre Office Public de l'Habitat des Landes

Directrice de la publication : Maryline Perronne / Responsable de la communication : Christelle Corolleur / Rédaction : Agence Bienvenue à Bord, Service communication d'XLHabitat / Conception, réalisation : Agence Bienvenue à Bord / Crédits photos : Pierre-Louis Douère, CaféMusic', Sébastien Zambon, Coop'Coudes, Maria Orea / Impression : Castay. Tirage : 11 000 ex. - N°ISSN : 2428-9868. Dépôt légal : octobre 2021.

XLHabitat, 953 avenue du Colonel Rozanoff
BP 341, 40011 Mont-de-Marsan cedex
Tél. 05 58 05 31 31 / www.xlhabitat.org



IMPRIM'VERT



Nouvelle composition du conseil d'administration

Suite aux dernières élections départementales de juin 2021, le conseil d'administration d'XLHabitat a été modifié.

Présidé par Xavier Fortinon, président du Conseil départemental des Landes, il est composé de 27 membres :

• **6 conseillers départementaux** : Henri Bedat, Xavier Fortinon, Monique Lubin, Salima Sensou, Jean-Marc Lespade et Julien Dubois.

• **9 personnalités qualifiées désignées par le conseil départemental** : Sylvie Peducasse (Agglomération du Grand Dax), Éliane Darteyron (Mont-de-Marsan Agglomération), Fabienne Darzambide, (Ville de Tarnos), Jean-Claude Deyres, Sandrine Blaisius (Association Départementale d'Information sur le Logement - Adil), Gérard Le Bail, Jean-Louis Peduboy, Danielle Patole et Vincent

Nybelen (Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes).

Organisations socio-professionnelles

Claude Labarbe (Caf des Landes), Jacques Lamazouade (UDAF des Landes), Dominique Mucci (Action Logement), Bernard Desgre (CGT des Landes) et Maurice Agoutborde (CFDT des Landes).

Associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

Nathalie Fritz (Association Lisa Trait-D'union à Mont-de-Marsan) et Jérôme Gory (Maison du Logement à Dax).

Représentants des locataires

Liliane Guillerm (CNL), Nicole Bernos (CSF), Alain Janvier (Indecosa-CGT), Lydie Ferrier (Asseco-CFDT) et Emmanuel Klein (DAL).

L'Opéra des Landes a joué aux fenêtres de la résidence du Forum

Samedi 25 septembre, les balcons de la résidence du Forum située au cœur du quartier du Peyrouat à Mont-de-Marsan ont accueilli l'Opéra des Landes. Proposée par le CaféMusic' en itinérance, cette animation lyrique a enchanté les habitants du quartier.



Une hausse très modérée pour les loyers XLHabitat

Après deux années consécutives de gel des loyers, le conseil d'administration augmente les loyers de 0,42% à partir du 1^{er} janvier. Cette augmentation intervient en même temps qu'une légère hausse des aides personnalisées au logement (APL) de 0,42 % depuis le 1^{er} octobre. Si, par exemple, vous avez un loyer de 400 €, la hausse sera de 1,68 € par mois. Pour tous les locataires qui bénéficient de l'APL cette hausse de loyer n'aura pas d'incidence sur leur pouvoir d'achat puisqu'elle est compensée par l'augmentation des APL. Pour XLHabitat, elle va générer près de 220 000 € qui permettront d'accélérer la réhabilitation thermique de nos logements et ainsi de faire baisser vos charges.

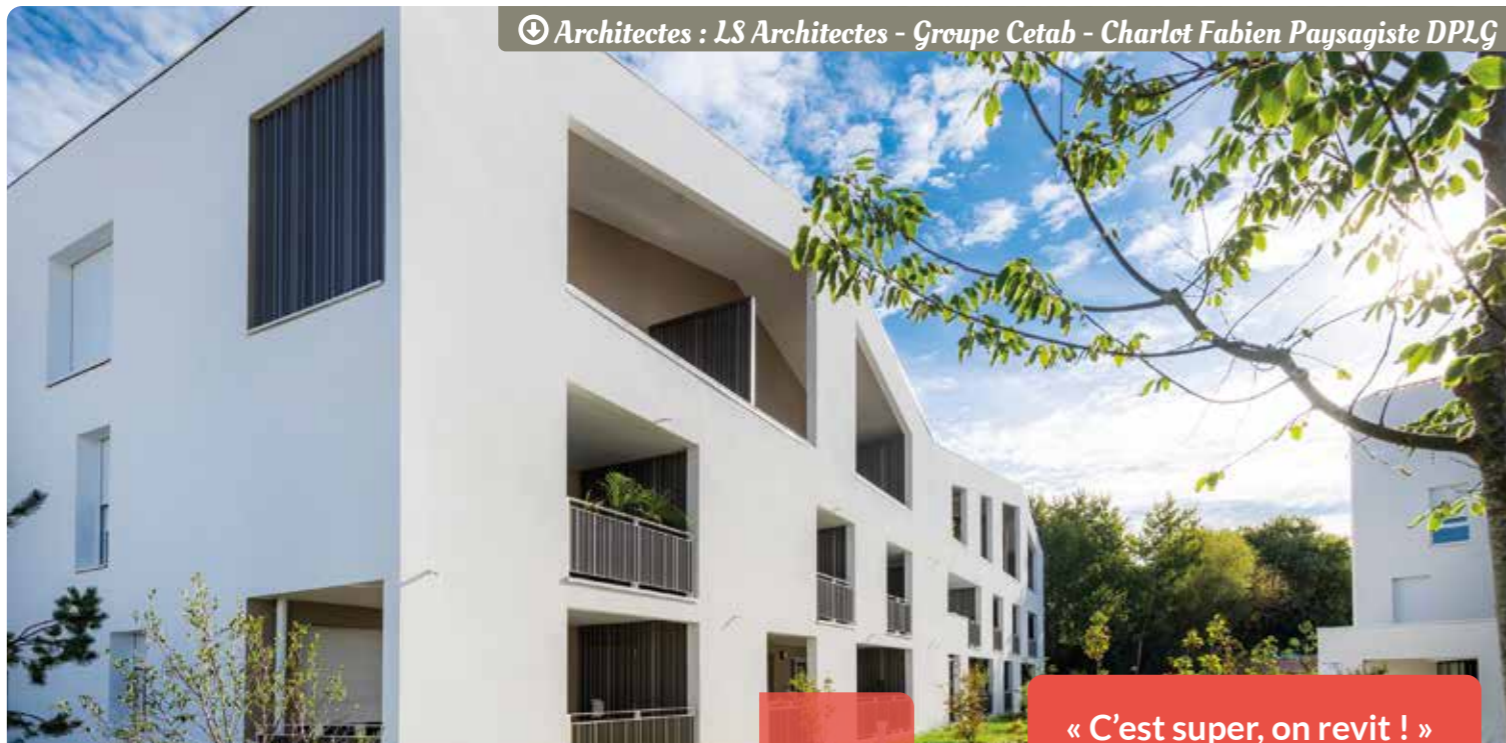


Fête des voisins

La fête des voisins s'est déroulée fin septembre dans quelques-unes de nos résidences grâce à l'initiative de locataires volontaires. Comme ici, résidence Parc de Mantes à Dax. Une occasion de se retrouver et d'échanger, après plusieurs mois de distanciation sociale.



Architectes : LS Architectes - Groupe Cetab - Charlot Fabien Paysagiste DPLG



30 nouveaux logements à Ondres

À Ondres, un vaste éco-quartier qui fait la part belle aux espaces verts et aux déplacements doux est en train de voir le jour. Baptisé « Les 3 Fontaines », cet éco-quartier d'une surface totale de 12 hectares accueillera 480 logements d'ici 2023 mais aussi un hectare de prairies fleuries, plus d'un hectare de gazon ainsi que 1225 arbres et arbustes. XLHabitat vient de livrer au mois de septembre 30 logements collectifs qui composent la résidence « La Hountine ». Répartis sur 2 bâtiments, tous les logements (8 T2, 13 T3, 7 T4 et 2 T5) sont prolongés d'une terrasse ou d'un balcon, d'un cellier exté-

rieur et d'une place de parking en sous-sol. Dans cette résidence, 10 logements situés en rez-de-chaussée sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Coût de l'opération : 4 124 094 € TTC
Subvention État : 80 700 € TTC
Subvention Département des Landes : 102 000 € TTC
Subvention Communauté de communes du Seignanx : 90 000 € TTC

« J'ai été agréablement surprise »

Yvette Balet s'est installée dans son nouvel appartement le 18 septembre. « C'est tout récent mais je dois dire que j'ai été agréablement surprise. C'est un grand appartement, bien conçu, très ensoleillé avec une belle terrasse de 14 m² et une loggia de 4 m². La résidence est très bien, il y a des plantes et un peu plus loin des jardins partagés. Les couloirs sont bien éclairés, il y a des fenêtres partout, c'est bien pour aérer. Le seul petit inconvénient, c'est que la cuisine est petite, je ne peux pas installer tous mes éléments. J'ai donc demandé l'autorisation de modifier l'aménagement. En revanche, j'ai une belle salle à manger et une grande chambre. Ça me convient très bien ! Et puis ici les gens sont polis et disent bonjour. Mon voisin d'à côté m'a dit : « Si vous avez besoin de quoi que ce soit, venez toquer à ma porte. Je pense qu'ici, la convivialité sera bonne ! », nous dit-elle.

« C'est super, on revit ! »

Locataire au sein de la résidence « La Hountine » depuis le 23 juillet, Gisèle Bafinal est ravie du nouvel appartement qu'elle partage avec son fils. « C'est très spacieux, nous avons une grande terrasse et de belles pièces. C'est super parce qu'avant, on vivait dans 27 m² et maintenant on a 64 m²... on revit ! Et puis la résidence est magnifique, c'est fleuri, il y a plein d'arbres fruitiers. Vraiment, je suis très contente ! », confie-t-elle.



Flashez-moi !

Pour plus d'informations sur l'éco-quartier « Les 3 Fontaines » flashez le code avec votre smartphone ou rendez-vous sur : les3fontaines.fr



Architecte : Arexa



5 logements dédiés aux personnes âgées à Saint-Lon-les-Mines

La commune de Saint-Lon-les-Mines disposait jusqu'alors d'un parc de 32 logements locatifs, très prisés par les retraités en raison de leur qualité, de leurs loyers attractifs et de leur emplacement au centre du village. Soucieuse de développer une offre spécifiquement adaptée aux seniors, la commune a favorisé l'implantation de nombreux commerces et services pour faciliter leur autonomie. Elle a également souhaité créer un ensemble rassemblant 5 nouveaux logements conçus pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite (PMR) et une salle de vie commune à tous les résidents.

Située en plein cœur du village et donc à proximité immédiate de toutes les commodités, la résidence « L'Esclaride » a été livrée le 23 septembre. Elle propose 5 logements individuels jumelés : 4 T2 (53 m²) et 1 T3 (70 m²), ainsi qu'une salle communale d'activités financée par la municipalité jouxtant les logements.

Situés en rez-de-chaussée, les logements sont adaptés pour accueillir les personnes âgées et leur offrir un confort optimal. Chacun d'entre eux est prolongé de deux

terrasses de part et d'autre du logement, et d'un jardin. Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sont assurés par une pompe à chaleur.

Coût de l'opération : 668 264 € TTC
Subvention Département des Landes : 17 000 € TTC
Subvention Commune de Saint-Lon-les-Mines : 15 000 € TTC (+ cession du terrain à un euro symbolique)



« C'est formidable ! »

Locataire depuis plus de quatre ans au sein d'une résidence à Saint-Lon-les-Mines, Sylviane Maugin vient d'emménager au sein de la résidence « L'Esclaride ». « J'étais très contente de l'appartement où je vivais – il avait une belle vue sur les Pyrénées ! – mais comme je suis tombée dans l'escalier (l'appartement était au premier étage), ma fille et ma petite-fille m'ont poussée à déménager pour un appartement en rez-de-chaussée. Et ça va être bien ! C'est tout neuf, c'est formidable, il n'y a rien à redire ! Et puis j'ai une belle terrasse et un petit jardin », explique Sylviane Maugin. Âgée de 86 ans, elle est ravie d'avoir emménagé dans une maison située tout près de l'endroit où elle vivait (à 500 mètres !). Ainsi, elle reste proche de sa famille et de ses amis, et peut conserver les mêmes habitudes. Et puis elle connaît déjà une dame dans sa nouvelle résidence. « Je suis très contente ! », conclut-elle.



Architecte : Atelier Arcad

Réhabilitation de 88 logements à Dax

Composée de 12 bâtiments construits dans les années 1986-1987, la résidence Parc de Mantes à Dax bénéficie d'un programme de réhabilitation des bâtiments, des parties communes et des logements. Les travaux, qui ont commencé en février 2020 et se termineront en août 2022,

vont améliorer la performance énergétique comme le confort thermique et acoustique des bâtiments. Ils permettront ainsi de répondre aux enjeux environnementaux et d'accroître le confort des locataires.

Une fois terminée, la réhabilitation divisera par deux la consommation énergétique, en passant de 140 à 70 kWh, soit de C à B dans le diagnostic de performance énergétique (DPE).

À l'écoute des demandes des locataires

Ce programme a été conçu en concertation avec les locataires qui ont été invités à une première réunion d'information avant le début du chantier et ont demandé des aménagements spécifiques lors d'une seconde réunion début août. « Les locataires n'étaient pas satisfaits d'un châssis de porte avec un ouvrant oscillobattant qu'on leur proposait. Nous avons fait ce choix en fonction des contraintes imposées par l'isolation extérieure. Nous avons donc changé pour des portes-fenêtres, ce qui leur convient mieux ». À l'écoute des demandes des locataires, Béatrice Laveillé leur rend visite avant d'attaquer les travaux dans leur logement et ré-

pond à leurs demandes complémentaires au fur et à mesure. Par ailleurs, comme le chantier le permet, les entreprises qui interviennent s'adaptent au planning des locataires.

4 bâtiments presque terminés

Aujourd'hui, les travaux sont quasiment finis sur 4 des 12 bâtiments. Ces travaux ont permis la réfection des toitures, des façades (isolation thermique par l'extérieur), l'installation de panneaux photovoltaïques et le remplacement des menuiseries extérieures. Ils ont également eu pour objet la modernisation des installations électriques et des pièces humides ainsi que le remplacement des moquettes, des appareils de chauffage et des caissons VMC (qui ont dû être rehaussés afin de faire passer les isolants en-dessous).

Montant des travaux :

4 124 094 € TTC
soit 47 837,44 € / logement

Subvention Conseil départemental des Landes : 880 000 € TTC (soit 10 000 € / logement)

Subvention Agglomération du Grand Dax : 264 000 € TTC (soit 3 000 € / logement)

Un chantier très complexe

Technicienne en charge de ce programme de réhabilitation chez XLHabitat, Béatrice Laveillé explique que « la spécificité de ce chantier, qui comporte un gros dossier énergétique, tient à l'architecture singulière de la résidence. Tous les bâtiments sont imbriqués les uns aux autres, ce qui complexifie les travaux d'isolation par l'extérieur. On a dû, par exemple, déposer les garde-corps (avec protection provisoire) pour les retailler afin qu'ils s'adaptent à l'épaisseur de l'isolation par l'extérieur. Par ailleurs, l'isolation par l'extérieur demande de faire passer dans les façades, des câbles, la fibre mais aussi des réseaux d'eau. C'est particulièrement compliqué techniquement ».



18 jeunes ont lancé leur coopérative de services

Afin de soutenir le dynamisme des zones rurales landaises, l'association PLOUCS (Projets locaux ouverts utiles collectifs et solidaires) et la Coopérative d'activité et d'emploi Co-Actions ont aidé des jeunes, pour la deuxième année consécutive, à créer une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) éphémère. Inspirées par un projet né au Québec il y a plus de 30 ans, les CJS permettent aux jeunes de créer ensemble leur entreprise tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. « C'est souvent difficile pour les jeunes de trouver un emploi saisonnier, notamment pour les mineurs. Avec la CJS, ils peuvent ainsi créer leur propre emploi mais également s'initier au fonctionnement d'une entreprise coopérative, développer leur esprit d'initiative et prendre conscience de leurs capacités d'agir », explique Aurélie Lagarde, coordinatrice de la coopérative.

20 missions pour des associations et des collectivités

En 2020, 10 jeunes du Pays Morcenais avaient créé une première CJS baptisée OVAOS (on vous aide, on s'entraide) qui leur avait notamment permis de travailler pour XLHabitat en s'occupant de l'entretien des résidences Ferry et Bérégovoy à Morcenx. « Comme ça a très bien marché, on a renouvelé l'opération sur le Pays

Morcenais mais également à Luxey », nous dit Aurélie Lagarde. Au total, 18 jeunes de 16 à 21 ans se sont regroupés début juillet pour créer leur CJS qu'ils ont baptisée Coop'Coudes (Collectif ouvert utile dynamique engagé et solidaire).

Soutenus par trois accompagnatrices qui ont animé la dynamique du groupe, accompagné les jeunes aux rendez-vous et assuré leur transport pendant tout l'été (6 000 kilomètres parcourus !), ces jeunes ont réalisé une vingtaine de missions sur un mois et demi. Collage d'affiches et balisage de Luxey pour le festival Musicalarue, transformation d'une roulotte en bibliothèque pour enfants à Luglon, accueil du public pour le festival Festirues de Morcenx, nettoyage des rambardes et des escaliers extérieurs des résidences d'XLHabitat Salengro-Lafayette et Taris à Morcenx... Pour chaque intervention, les jeunes ont rencontré les clients, écouté leurs besoins, établi des devis et des plannings, organisé les interventions, géré la relation commerciale et mené à bien leurs missions.

Des jeunes investis et créatifs

En plus du revenu qu'ils ont généré en un mois et demi - ils ont gagné 16 000 euros qu'ils se sont partagés - « les jeunes sont ravis qu'on leur ait fait confiance et contents d'avoir vécu une expérience col-

Cet été, 18 jeunes de Luxey et Morcenx, âgés de 16 à 21 ans, ont créé la Coopérative Jeunesse de Services Coop'Coudes. Soutenue par XLHabitat, cette structure éphémère permet à ces entrepreneurs en herbe de proposer leurs services et de s'initier à la gestion d'entreprise.

lective. Par ailleurs, cette expérience les aidera dans leur future recherche de stage ou d'emploi » nous dit Aurélie Lagarde qui reconnaît que la Coop'Coudes était « un projet très chouette à porter et qui montre que les jeunes sont investis, créatifs et qu'ils ont envie de faire des choses ». Ça tombe bien, l'année prochaine, une nouvelle CJS devrait voir le jour...



De nombreux acteurs du territoire ont soutenu le projet

L'État (SDJES), la région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes, la communauté de communes Cœur Haute Lande, l'intercommunalité et la commune de Morcenx, la commune de Luxey, XLHabitat et la CAF des Landes.

Chauffage individuel ou collectif, ce qu'il faut savoir

L'hiver arrive... C'est le moment de parler chauffage et de rappeler quelques conseils utiles pour faire des économies et garder un air sain chez soi !

Chauffage collectif : près de 1 600 logements concernés

Afin d'aider les ménages à maîtriser leurs consommations d'énergie et pour éviter tout gaspillage, la loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte (TECV) a généralisé l'individualisation des frais de chauffage dans les immeubles collectifs pourvus d'un chauffage commun. Certaines résidences ont donc vu l'installation en 2018 de compteur d'énergie thermique (placé à l'entrée du logement) ou des répartiteurs électroniques (placés sur chaque radiateur).



Le saviez-vous ?

Qu'il soit individuel ou collectif, à gaz ou électrique... le type de chauffage que vous utilisez est indiqué dans votre bail.

Énergie	Type de chauffage	Prestataire	Température contractuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Gaz (pour 17 résidences) • Fioul (pour 1 résidence) 	Radiateurs ou plancher chauffant ou les deux à la fois	ENGIE : 0 811 20 10 56 (0 811 20 20 51 pour Biscarrosse uniquement)	ENGIE doit assurer une température de 19°C (-0°C/+1°C) en période de chauffe.

La sécurité d'abord !

- Ne déposez rien sur les radiateurs pour éviter tout risque d'incendie
- Une fois par an, faites entretenir votre chaudière. C'est obligatoire. Par ailleurs, sachez qu'il est interdit d'obstruer les aérations de votre logement afin d'éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.



Attention au monoxyde de carbone (CO) !

Invisible, inodore, non irritant et donc indétectable, le CO est un gaz asphyxiant potentiellement mortel. Il provient, dans la plupart des cas, du manque d'aération associé au dysfonctionnement d'un appareil de chauffage ou de production d'eau chaude ou encore de l'utilisation inadaptée de moteurs thermiques. Dès les premiers symptômes (maux de têtes, nausées, vomissements), il est nécessaire d'aérer et d'évacuer le lieu puis d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112. Pour éviter tout problème : aérez votre logement tous les jours, nettoyez les systèmes de ventilation et ne faites pas fonctionner les chauffages d'appoint en continu.

Chauffage individuel : 9 000 logements concernés

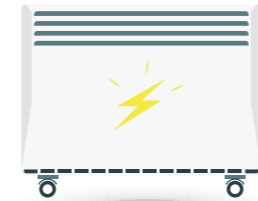
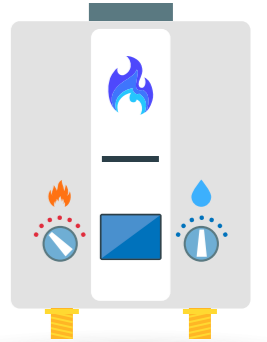
Il existe plusieurs systèmes de chauffage (radiateurs ou plancher chauffant ou les deux à la fois, ou pompes à chaleur) et plusieurs énergies utilisées pour le chauffage individuel.

Le gaz

Le système de chauffage est assuré soit par des chaudières individuelles, un réseau de radiateurs (parfois équipés de robinets thermostatiques) et un thermostat d'ambiance pour réguler la température, soit par un plancher chauffant à la place de radiateurs, soit par les deux systèmes à la fois.

Un contrat d'entretien est passé auprès d'un prestataire (Proxiserve : 05 64 92 00 50 - jusqu'au 31 décembre 2021) afin d'assurer la visite annuelle de votre installation de chauffage et de garantir votre sécurité. Dans le cadre de ses obligations, le prestataire assure l'entretien préventif annuel (inclus dans vos charges), la réparation et le dépannage (à la charge d'XLHabitat), la visite d'entrée dans les lieux et la garantie pièces.

Attention ! La visite de contrôle annuelle est obligatoire. À défaut, des procédures seront engagées à votre rencontre.

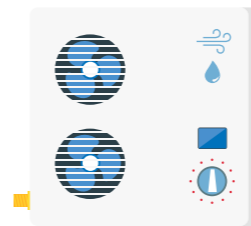


L'électricité

Le système de chauffage est assuré par des convecteurs (radiateurs) électriques ou des panneaux rayonnants disposés dans chaque pièce de vie. Ces convecteurs sont équipés de thermostats individuels vous permettant de régler la température en fonction de chaque pièce. Un thermostat d'ambiance peut être aussi installé afin de gérer le fonctionnement des différents appareils.

Les pompes à chaleur air-air ou air-eau (PAC)

La pompe à chaleur air-air puise l'énergie dans l'air extérieur et la restitue sous forme d'air chaud. Quant à la pompe à chaleur air-eau, elle puise les calories dans l'air extérieur mais utilise l'eau pour transporter la chaleur. Certains logements peuvent combiner des pompes à chaleur avec des radiateurs électriques.



Idée reçue :

ce n'est pas parce qu'un radiateur est froid que la pièce n'est pas chauffée !

Ne coupez pas le chauffage complètement, maintenez un chauffage permanent et régulier.

Comment faire des économies et préserver votre santé ?



Nettoyez régulièrement les bouches de ventilation



Aérez 10 min/jour



19°C : température idéale le jour



17°C : température idéale la nuit



Au-dessus de 19°C, chaque degré supplémentaire coûte 7% en plus



Ne couvrez pas les radiateurs



Le jour, ouvrez volets et rideaux pour profiter de la chaleur du soleil



La nuit, fermez volets et rideaux pour éviter les déperditions de chaleur

Bon pour la planète et le porte-monnaie !

La maîtrise des dépenses d'énergie contribue à la préservation de l'environnement comme à la maîtrise des charges locatives.

C'est le moment de répondre à l'enquête OPS-SLS !

Vous avez reçu par courrier l'enquête OPS-SLS. Vous devez répondre au questionnaire et nous faire parvenir vos pièces justificatives. N'oubliez pas de le faire, c'est une obligation légale !

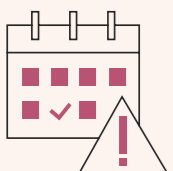
Selon la Loi du 4 mars 1996, les locataires sont dans l'obligation de répondre à l'enquête OPS-SLS. Sans incidence sur votre droit à occuper le logement, ce questionnaire a pour objectif de collecter des données statistiques sur l'occupation du parc social (OPS). Il vise également à examiner votre situation au regard des plafonds de ressources pour l'accès au logement social et à vous facturer un supplément de loyer de solidarité (SLS) si vos ressources dépassent de plus de 20 % ces plafonds.

Qui est concerné ?



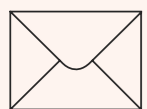
Tous les locataires sont concernés. Votre réponse est donc **obligatoire**. En cas de non-réponse, une pénalité non remboursable s'appliquera pour chaque mois de retard.

Quelle est la date limite ?



Le 17 janvier 2022.

Comment y répondre ?



Soit vous adressez votre questionnaire complété et les pièces justificatives dans l'**enveloppe T** qui vous a été fournie (l'envoi est gratuit),



Soit vous saisissez vos réponses **en ligne** grâce aux coordonnées indiquées sur le courrier reçu, à savoir : <https://xlhabitat.enquetelegale.fr>

Les pièces justificatives sont-elles obligatoires ?



Oui, les pièces justificatives, comme la réponse au questionnaire sont **obligatoires**.

Vous ne payez pas d'impôt sur le revenu ?



Vous devez quand même répondre à l'enquête. Même si vous ne payez pas d'impôts, vous avez dû effectuer une déclaration de vos revenus perçus en 2020 au mois de mai 2021. Votre centre des impôts a dû vous faire parvenir récemment un **avis de non-imposition**. C'est la photocopie de ce document de 4 pages que vous devez nous envoyer.

Vous avez une question ou besoin d'aide ?



Nous vous invitons à contacter le **0806 501 065** (numéro d'appel non surtaxé, exclusivement réservé à cette enquête)



XLHabitat loue aussi des locaux commerciaux ou professionnels

Grâce à XLHabitat, vous pouvez louer des logements mais également des locaux commerciaux ou professionnels. Rencontre avec Laetitia Dezest qui a monté son salon de coiffure dans l'un de ces locaux à Geaune.

Il n'y a pas que des logements que vous pouvez louer grâce à XLHabitat ! En plus de gérer près de 11 000 logements locatifs sociaux, votre office loue également des locaux commerciaux ou professionnels afin de dynamiser la vie des quartiers et concourir à l'attractivité des bourgs de communes rurales.

Ces locaux, qui s'adressent aux commerçants, artisans, associations ou professions libérales, permettent de développer des activités de proximité et de contribuer à la qualité de vie de nos locataires. Implantés pour la plupart au pied des résidences, ils accueillent des activités commerciales et des offres de soins qui permettent notamment aux personnes âgées et handicapées de faciliter leur vie quotidienne et de maintenir leur autonomie.

Laetitia Dezest, locataire d'un local à Geaune

Depuis septembre 2005, Laetitia Dezest loue un local commercial à Geaune au pied de la résidence « l'Hôtel de ville » qui regroupe 17 logements locatifs. S'installer à Geaune était pour elle une évidence (son salon s'appelle d'ailleurs « C' l'évidence ») parce qu'elle est originaire d'un village voisin (Castelnaud) et qu'elle réside à Geaune. « C'est un petit village très vivant avec de nombreux commerces autour de la place. Au début, j'occupais une partie du local. Et puis en 2012, j'ai étendu mon activité et créé un institut de beauté parce que le local me le permettait », explique Laetitia Dezest. Aujourd'hui, Laetitia travaille avec une autre coiffeuse et une esthéticienne dans ce salon de 90 m² très lumineux où elles accueillent les locataires de la résidence comme les habitants alentour.

« C'est top d'avoir XLHabitat comme bailleur ! »

Comme tous les salons de coiffure, celui de Laetitia Dezest a dû fermer ses portes en raison de la crise.

« Pour moi ça a été top d'avoir XLHabitat comme propriétaire parce que pendant les périodes de fermeture obligatoires, les loyers n'ont pas été comptabilisés. Ils ont bien joué le jeu ! Et puis je dois avouer que depuis seize ans, je suis très satisfaite d'être leur locataire ! Non seulement c'est très intéressant financièrement mais en plus, ils sont à l'écoute de mes besoins. Comme mon salon a été cambriolé plusieurs fois, ils ont installé à ma demande des rideaux roulants. Ils ont également posé du double vitrage et refait les plafonds. Pour moi c'est important ! », poursuit-elle. Aujourd'hui, l'activité a bien repris. « Il y a de nombreux mariages cette année donc les gens ont envie de revenir en salon », conclut-elle, confiante.





XLHabitat vous propose désormais les services d'un conseiller numérique pour vous accompagner dans vos démarches sur internet.

Envoyer un e-mail à ses proches, suivre la scolarité de ses enfants en ligne, s'inscrire pour un rendez-vous médical, faire un CV en ligne, sécuriser ses données personnelles... pour 13 millions de Français (soit 17% de la population), toutes ces tâches sont difficiles à réaliser. À l'heure où la crise sanitaire a mis en lumière l'importance de maîtriser les outils numériques pour travailler, enseigner, se faire soigner ou utiliser des services publics, le Gouvernement a décidé de lutter contre l'illectronisme (ou illettrisme numérique), c'est-à-dire la difficulté à utiliser les outils informatiques.

Ainsi, dans le cadre du Plan de relance, l'État finance pendant deux ans la formation et le recrutement de 4 000 conseillers numériques qui travailleront au service des collectivités territoriales qui en font la demande. C'est dans ce cadre, et avec l'appui de l'agence landaise pour l'informatique (ALPI), qu'XLHabitat a décidé d'intégrer un conseiller numérique dans ses équipes.

Un service gratuit et ouvert à tous

Depuis le 13 septembre, Philippe Favero est votre conseiller numérique. Il est à votre service pour :

Philippe Favero votre conseiller numérique



vous soutenir dans vos usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi d'e-mails, envoi de pièces jointes, réception, réponse), découvrir et utiliser les réseaux sociaux et les logiciels de communication comme Skype ou WhatsApp, consulter son compte bancaire, prendre un rdv médical, etc. ;



vous sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, se protéger des attaques et protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, etc. ;



vous rendre autonome pour réaliser seul des démarches administratives en ligne : trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services publics en ligne.

Un expert à votre écoute

Auparavant développeur web et créateur de sites internet, Philippe Favero a une bonne expérience de l'accompagnement sur-mesure qu'il a acquise notamment au sein d'une association de micro-informa-

tique. Il a également suivi une formation de conseiller numérique pour ce nouveau poste et commence d'ores et déjà à organiser ses missions. Concrètement, il va se rendre chez les locataires qui souhaitent un accompagnement et un suivi, envoyer des fiches explicatives pour aider les locataires sur des sujets précis et organiser des ateliers. « Pouvoir aider les gens, c'est vraiment quelque chose qui me plaît ! » confie-t-il. Son ambition, c'est bien sûr de les dépanner mais surtout de les aider à gagner en autonomie. « L'objectif, c'est qu'au final, ils y arrivent tout seuls », conclut l'expert.



**Vous êtes intéressés ?
N'hésitez pas !**

Contactez-nous au

05 58 05 31 80 ou via le formulaire de contact de notre site et inscrivez-vous gratuitement.

Notre conseiller numérique vous appellera rapidement afin d'évaluer vos besoins.